Informations de base

2021/2548(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la protection des sols **Subject** 3.70.01 Protection des ressources naturelles: faune, flore, vie sauvage, paysage; biodiversité 3.70.06 Pollution du sol, dégradation	

Acteurs principaux

	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
Parlement européen	ENVI Environnement, climat et sécurité alimentaire	WEISS-EHLER Pernille (EPP) ARENA Maria (S&D) HOJSÍK Martin (Renew) RIPA Manuela (Greens/EFA) VONDRA Alexandr (ECR) VILLANUEVA RUIZ Idoia (The Left)	05/01/2021 05/01/2021 05/01/2021 05/01/2021 05/01/2021 05/01/2021

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
26/04/2021	Débat en plénière		
28/04/2021	Décision du Parlement	T9-0143/2021	Résumé
28/04/2021	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2021/2548(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution sur question orale/interpellation
Base juridique	Règlement du Parlement EP 142-p5
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ENVI/9/05033

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Amendements déposés en commission		PE689.631	08/03/2021	
Proposition de résolution		B9-0221/2021	26/04/2021	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0143/2021	28/04/2021	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2021)537	07/09/2021	

Résolution sur la protection des sols

2021/2548(RSP) - 28/04/2021 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 605 voix pour, 55 contre et 41 abstentions, une résolution sur la protection des sols déposée par la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire.

L'importance des sols

La résolution souligne que le sol est un écosystème essentiel, complexe, multifonctionnel et vivant, d'une importance environnementale et socio-économique cruciale, qui remplit de nombreuses fonctions clés et fournit des services vitaux pour l'existence humaine et la survie des écosystèmes, afin que les générations actuelles et futures puissent répondre à leurs propres besoins.

Les sols de la planète constituent le plus grand réservoir terrestre de carbone et contiennent environ 2.500 gigatonnes de carbone (1 gigatonne = 1 milliard de tonnes métriques), contre 800 gigatonnes dans l'atmosphère et 560 gigatonnes dans les animaux et végétaux. Des sols sains sont essentiels pour atténuer le changement climatique, car ils éliminent chaque année environ 25 % de l'équivalent du carbone émis par l'utilisation de combustibles fossiles dans le monde. Les sols cultivés dans le monde ont perdu 50 à 70 % de leur stock de carbone initial.

Bien qu'ils soient très dynamiques, les sols sont également très fragiles et constituent une ressource non renouvelable et limitée, compte tenu du temps nécessaire à sa formation, au rythme d'environ un centimètre de terre arable tous les 1000 ans. Le sol est donc une ressource très précieuse.

Plusieurs menaces pour les sols ont été identifiées dans l'UE, telles que : le changement climatique, l'imperméabilisation, l'érosion par tassement, les inondations et les glissements de terrain, les sécheresses, l'instabilité hydrogéologique, la perte de matière organique du sol, les incendies, les tempêtes, la salinisation, la contamination, la perte de biodiversité du sol, l'acidification et la désertification. La plupart de ces processus de dégradation en cours ne sont pas pris en compte de manière adéquate ou ne le sont pas du tout dans la législation européenne et nationale existante.

Absence de cadre juridique de l'UE

La résolution souligne que l'absence d'un cadre juridique de l'UE complet pour la protection des terres et des ressources en sols de l'Europe a été identifiée comme une lacune essentielle qui contribue à la dégradation continue de nombreux sols au sein de l'UE, réduit l'efficacité des incitations et des mesures existantes et limite la capacité de l'Europe à réaliser son programme environnemental, de développement durable et lié au climat, ainsi que ses engagements internationaux.

Une précédente tentative d'introduire un cadre juridique pour la protection des sols dans l'UE est restée sans succès puisqu'elle a été retirée en mai 2014 après avoir été bloquée pendant huit ans par une minorité d'États membres au Conseil.

Une politique de protection des sols de l'UE cohérente et adéquate est une condition préalable à la réalisation des objectifs des objectifs de développement durable, de l'Accord de Paris et du pacte vert, et en particulier, de l'objectif de neutralité climatique, de la stratégie de la ferme à la table, de la stratégie pour la biodiversité, de l'ambition zéro pollution, de la stratégie pour la bioéconomie et d'autres grands défis environnementaux et sociétaux.

Cadre européen cohérent et intégré pour la protection des sols

Le Parlement a souligné la nécessité de protéger les sols, de les gérer de manière durable, et de les restaurer, ainsi que de préserver leur capacité à remplir leurs multiples fonctions grâce à une coopération stable au niveau européen et transfrontalier, tant au sein de l'Union qu'avec les pays tiers.

La Commission est invitée à concevoir un cadre juridique commun à l'échelle de l'UE pour la protection et l'utilisation durable des sols, répondant à toutes les menaces majeures pesant sur les sols, qui comprendrait, entre autres, les éléments suivants :

- des définitions communes du sol, de ses fonctions, et des critères pour son bon état et son utilisation durable;

- des objectifs, des indicateurs, y compris des indicateurs harmonisés, et une méthodologie pour la surveillance continue de l'état des sols et l'établissement de rapports à ce sujet;

- des objectifs intermédiaires et finaux mesurables, assortis d'ensembles de données harmonisés et de mesures visant à lutter contre toutes les menaces identifiées, ainsi que des délais appropriés, en tenant compte des bonnes pratiques et en respectant les droits de propriété foncière;

- une clarification des responsabilités des différentes parties prenantes;

- un mécanisme pour le partage des meilleures pratiques et la formation, ainsi que des mesures de contrôle adéquates;

- une intégration efficace dans les objectifs et instruments politiques pertinents.

- l’adoption de mesures réglementaires pour prévenir et atténuer la pollution des sols par les produits chimiques.

Soutien financier

La résolution appelle à un soutien et à des incitations financières suffisants pour promouvoir la protection des sols, leur gestion durable, leur conservation et leur restauration, ainsi que l'innovation et la recherche, via la politique agricole commune, la politique de cohésion, Horizon Europe et d'autres instruments financiers disponibles.